



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 28 du 6 décembre 2016

Objet : Vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2017

L'an deux mille seize, le 6 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 30 novembre 2016.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public, Alexandre Pueyo
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard
DRAC : Jean-Pascal Lanuit

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Bernard Toublanc
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire
 Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Sophie Borgeon, Jeanne Docteur

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Frédéric Frank
Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 16

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Agnès Rafaitin, Jean-Pierre Muller

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :**➤ En dépenses :

- La provision de 10.000€ inscrite en prévision d'un litige aux Prud'hommes
- Le niveau de la masse salariale estimée en fonction de l'accord d'entreprise en vigueur dans l'établissement et de l'augmentation prévue de la valeur du point
- La provision des amortissements à 350.000€

➤ En recettes :

- Une prévision de recettes propres en hausse de 3% par rapport à la dernière décision modificative de l'exercice 2016
- Les prévisions de recettes de mécénat et de subventions exceptionnelles, respectivement de 25.000€ et 20.000€
- La reconduction du partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour l'ouverture du Point d'Informations Touristiques à la Gabelle
- La prévision de la participation du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de La Roche-Guyon à la contribution de l'établissement aux Nouvelles Activités Périscolaires pour les élèves de l'école communale

A la section d'investissement :

- Le montant des subventions transférées au résultat de 350.000€, en équilibre avec les recettes de la section d'exploitation
- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2017 » pour un montant de 75.000€
- La création d'une nouvelle opération pour la conservation préventive du Théâtre

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le